

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 AOÛT

La corruption électorale

L'année dernière, M. Ojilon Barrot déposait, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi dont l'article essentiel était ainsi conçu :

« Tout citoyen investi du mandat de sénateur, député, conseiller général, conseiller d'arrondissement, maire, adjoint ou conseiller municipal, dont l'élection aura été annulée pour cause de dons ou promesses d'argent, ou tout acte de corruption quelconque, sera inéligible à toute fonction électorale pendant une période de dix années. »

Le 13 juillet dernier, le même député présentait, sur sa proposition, un rapport détaillé concluant à fixer à cinq ans seulement l'inéligibilité du candidat qui se serait rendu coupable d'actes de corruption électorale.

Nous publions, aujourd'hui, la plus importante partie de ce rapport.

« Tout d'abord, notre attention s'est arrêtée sur le principe général relatif à la désignation d'une magistrature spéciale investie du pouvoir de prononcer l'inéligibilité. Il est de doctrine essentielle en France que chaque Chambre reste maîtresse de vérifier, à l'exclusion de toute autre juridiction, les pouvoirs des membres dont elle est composée. D'autre part, n'est-ce pas aller au-delà des fonctions qui lui incombent en même temps que des pouvoirs qui lui sont propres que de lui donner la faculté de prendre des décisions qui, en quelque sorte, seraient de véritables arrêts ? Appartient-il à une Assemblée législative d'infliger à un citoyen, quel qu'il soit, une peine, une capitis minutio qui modifierait son état civique et restreindrait ses droits politiques ? Il y aurait là une singulière confusion de pouvoirs et un inconcevable empiètement sur les attributions de l'autorité judiciaire.

« Nous avons, en conséquence, dû nous préoccuper de concilier ces deux principes et de rechercher le moyen d'atteindre le double but de la décision réservée au pouvoir judiciaire et de l'exécution réservée au Parlement. Ce moyen, la procédure suivie en matière de déchéance nous l'offre dans des conditions qui nous ont paru applicables à l'espèce dont nous nous occupons en ce moment. Comment est-il procédé en matière de déchéance, alors qu'une condamnation, entraînant la perte de la capacité politique, vient à frapper le citoyen investi d'un mandat électif ? C'est le tribunal seul qui a prononcé la condamnation, c'est l'Assemblée seule qui prononce la déchéance, et qui, aux termes du décret organique du 2 février 1852 (article 38) renvoie le « déchu » à l'examen de l'autorité judiciaire chargée de procéder à une enquête.

« Il ne nous a pas paru que cette mission dût être confiée à un seul juge. Nous vous proposons d'en charger trois conseillers à la cour de cassation désignés annuellement à la première audience de rentrée par la cour siégeant toutes chambres réunies. Ces magistrats procéderaient comme en matière ordinaire ; le plus ancien d'entre eux appelé à les présider convoquerait les témoins dont les dépositions seraient de nature à les éclairer dans l'accom-

plissement de leur mission, et recevrait leur serment.

« L'élu contesté pourrait être présent à l'enquête et s'y faire assister par un avocat, ainsi que ceux qui auraient contesté son élection.

« Le rapport du tout serait adressé au Sénat ou à la Chambre, suivant que l'élu appartiendrait à l'une ou l'autre de ces assemblées, et celle-ci se prononcerait sur le vu des conclusions de ce rapport comme, en matière de déchéance, elle se prononce sur le vu de la décision judiciaire qui a rendu la sentence d'où résulte l'incapacité.

« Si le rapport ne concluait pas à l'existence des faits de corruption, l'Assemblée se prononcerait, comme elle le fait aujourd'hui, sans motiver sa décision. Au cas contraire, elle devrait viser le rapport et déclarer par une raison motivée que l'invalidation prononcée par elle est due à l'existence d'actes de corruption reprochable à l'élu.

« Reste à examiner la sanction pénale à attribuer à la décision.

« Nous vous proposons de ne pas adopter le terme d'une législature ou même celui de la législature en exercice.

« Il pourrait en résulter des inégalités suivant que l'invalidation se produirait à une époque plus ou moins rapprochée des élections générales. L'inéligibilité, fixée à une période de cinq années, aurait pour résultat d'en faire reporter les effets jusqu'à la législature suivante, ce qui permettrait à la circonscription contaminée de se reprendre et de revenir à une vie politique saine et honnête. »

Nous espérons que, à sa rentrée, la Chambre prendra en considération et discutera la proposition de M. Barrot.

Cour d'assises de la Seine

LE PROCÈS DES 30 ANARCHISTES

Audience du vendredi 10 août

Sébastien Faure

Nous donnons, sans appréciation aucune, à titre de document historique, mental, humain, quels que soient la vanité, le gonflement qui percent dans certaines phrases, une partie du plaidoyer prononcé par Sébastien Faure pour sa propre défense et qui — au dire de tous les journaux parisiens — a produit, sur l'auditoire et sur le tribunal, une profonde impression.

Voici l'exorde de ce discours :

« D'ordinaire, les accusés redoutent l'heure du jugement ; moi, j'attends avec impatience. Je suis heureux de prendre la parole devant des hommes honnêtes et consciencieux.

« Après l'interrogatoire, après la faiblesse du réquisitoire, due, étant donné le grand talent de M. l'avocat général, à la faiblesse de l'accusation, après les éclatantes plaidoiries de M^{rs} Saint-Aubain et Desplats qui ont nettement établi mon irresponsabilité matérielle, je tiens à prouver mon irresponsabilité morale ; je tiens à vous montrer que j'ai la conscience nette, le cœur pur, les mains propres.

« On cherche à me déposséder de l'honneur, à qui je tiens plus qu'à la liberté. J'ai confié à M^r Desplats le soin de défendre ma liberté, je me suis réservé celui de défendre mon honneur.

« Je n'ai à implorer ni votre indulgence, ni votre pitié ; je ne vous demande que votre justice.

Suit la péroraison :

« A entendre l'accusation, tous mes co-accusés sont mes élèves.

« Eh ! bien, je les supplie de parler.

« S'ils avouent le fait, la justice leur en tiendra largement compte. Qu'ils ne s'inquiètent pas de moi. Pour eux, il s'agit d'opter entre la liberté et le bagne.

« Au nom de leurs femmes, au nom de leurs enfants, je les supplie de parler.

« Si un seul peut se dire mon élève, si un seul a subi mes impressions, que celui-ci se lève, sans avoir souci de moi ; je ne proteste pas.

« Vous cherchez la manifestation de la vérité, vous l'avez.

« Mais vous demandez peut-être qui je suis, alors ?

« Je ne suis l'homme d'aucune secte ; je suis celui qui, ayant eu une magnifique conception, se fait l'apôtre de cette conception ; celui qui, ayant aperçu un phare, le montre ; celui qui dit tout haut ce que plusieurs pensent tout bas.

« Je suis celui qui ne sollicite ni mandats, ni fortune, ni pouvoir, celui qui ne peut être qu'une individualité perdue ; celui qui ayant les mains pleines de semences, jette ces semences dans le sillon ; celui qui ayant fait une découverte, la communique à ses semblables.

« Je suis le médecin qui, ayant trouvé un remède à la peste, parcourt les rangs des pestiférés.

« Je suis le libre-penseur qui professe l'athéisme et ne peut être rendu responsable des incendies des églises.

« Je suis celui qui, en face d'un fleuve prêt de déborder, annonce l'inondation prochaine au cas où l'on n'endiguerait pas la rivière et qui ne peut être responsable de l'inondation si l'endigement n'a pas eu lieu.

« Voilà ce que je suis.

« Mon défenseur vous a parlé de ma vie ; je n'ajouterai qu'un mot à cet égard.

« Fils de bourgeois, élevé dans l'élégance, accoutumé au bien-être, je vis, depuis 1887, parmi les humbles et les souffrants. J'ai renoncé à un brillant avenir, j'ai rompu avec des affections qui m'étaient chères, je me suis trouvé en butte à toutes les railleries.

« Voilà trois printemps que je passe en cellule. Depuis deux ans et demi, je suis en détention. Quand je sortirai, je serai sans position et sans foyer et je n'aurai que la consolation d'avoir pu essayer quelques larmes.

« On peut remonter ma vie, on n'y trouvera pas une action déloyale.

« Je sais qu'il est toujours fâcheux de parler de soi, mais depuis six mois je suis accablé d'outrages ; on a été jusqu'à me faire passer pour un traître à ma doctrine. Il me tardait de répondre.

« J'ai tout dit.

« A vous maintenant de déclarer si je mérite les travaux forcés.

« Car, pour moi, il n'y a pas deux solutions possibles.

« Ou je suis affilié à une association de malfaiteurs et vous ne me devez aucune indulgence ;

« Ou je ne suis pas coupable, et vous devez m'acquitter.

« C'est la liberté ou le bagne !

« Le bagne, pire que la mort, car si la mort est l'adieu à toutes les joies, c'est aussi l'adieu à toutes les tristesses, tandis que le bagne est une lente agonie, qui arrache chaque jour au patient un lambeau de sa chair, une parcelle de son cœur.

« Vous direz si cette peine est digne d'un homme dont la vie a été celle d'un modeste. »

Ensuite, M^r Lechapelin a parlé pour Ledot, M^r Aubin pour Châtel, M^r Bouguereau pour Agnelli, M^r Panthès pour Paul Bernard et M^r Levy-Alvarès pour Billon.

Aujourd'hui, fin des débats et verdict qui ne sera probablement rendu que dans une audience de nuit.

INFORMATIONS

Rejet du pourvoi de l'abbé Bruneau

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de l'abbé Bruneau, condamné à mort par la Cour d'assises de la Mayenne pour avoir assassiné son doyen, le curé Fricot.

Accident en mer

Le comte et la comtesse de Montesquiou, le marquis et la marquise d'Aramon arrivaient avant-hier matin à Saint-Malo. Les voyageurs s'embarquèrent à bord d'un petit côtre afin de se rendre rapidement à Dinard.

Le temps était mauvais. Après quelques minutes de route, une brusque saute de vent fit couler l'embarcation.

Le patron du côtre parvint à rattraper les avirons épars, sur lesquels M^{mes} de Montesquiou et d'Aramon purent s'appuyer en attendant du secours.

Quant aux hommes, ils se soutinrent en nageant. Bientôt après, arrivait le bateau annexe du yacht du comte d'Evry, qui recueillit les naufragés et les conduisit à Dinard.

Malheureusement un des matelots du côtre, Chanvière, qui avait avec lui son jeune neveu à bord, voyant disparaître l'enfant sous les flots, plongea pour le sauver : le brave matelot n'a plus reparu.

Les bagages ont presque tous été perdus, notamment une sacoche contenant 30,000 fr.

Démission de Mgr Carra

M^r Carra vient d'adresser à l'archevêque de Lyon la démission de ses fonctions de recteur des Facultés catholiques de Lyon.

Cette décision est motivée par des raisons de santé.

Le successeur de M^r Carra, — qui est nommé recteur honoraire, — est l'abbé Dardolle, vicaire général.

Les anarchistes du Havre

Depuis plusieurs jours, des placards anarchistes contenant, avec l'apologie de l'assassin Caserio Santo, de violentes menaces contre la police locale et contre la bourgeoisie, étaient nuitamment collés contre les murs des principaux établissements publics.

Une surveillance très active ayant été organisée, le service de la sûreté vient de mettre la main sur trois anarchistes dont elle refuse de divulguer les noms.

Une instruction minutieuse est ouverte sur ces faits. Les anarchistes arrêtés ont été pris en flagrant délit d'affichage clandestin de placards anarchistes.

Menaces de mort à un député

M. Frédéric Escanyé, député de Prades, a reçu une lettre anonyme couverte de taches de sang, dans laquelle on lui annonce qu'il sera exécuté avant quinze jours par les anarchistes pour avoir voté la loi sur les menées anarchistes présentée par le gouvernement. La lettre a été remise au parquet, qui a ouvert une enquête.

Les vendeurs de journaux en Alsace-Lorraine

Le cordonnier Auguste Sourdot, de Nancy, arrêté le 26 juin dernier sur le territoire annexé, vendant des journaux nancéens, a été condamné, avant-hier, à Metz, à trois mois de prison et à vingt francs d'amende pour colportage prohibé.

L'affaire Wittingham

Hier se sont ouverts, devant la Cour d'assises de la Charente-Inférieure, au milieu d'une affluence énorme, les débats de l'affaire Wittingham.

L'accusé, M. Bernard Wittingham, qui est âgé de vingt-et-un ans, fils du général anglais de ce nom, a assassiné sa femme, Suzanne Audon, fille du syndic des pilotes de Royan, qu'il avait épousée contre le gré de sa famille.

Chine et Japon

Rien. Pas de nouvelles !
Ca « commence à devenir musical » comme disait le garde forestier auquel Balzac devait 32 fr. de gibier qu'il ne pouvait payer.

BULLETIN FINANCIER

10 août 1894.

La hausse sur nos rentes fait encore de nouveaux progrès au début, on cherche ensuite à pousser les cours, mais on reste en résumé aux cours du début et c'est déjà un résultat satisfaisant. Du reste, hormis nos rentes et deux ou trois fonds d'Etat, toujours des affaires restreintes.

Le 3 0/0 ne s'écarte guère du cours de 102.70.

Le Crédit Foncier est toujours un peu hésitant bien que mieux tenu en clôture qu'aux premiers cours.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 720.

Le Suez se négocie de 2,850 à 2,855.

Nos grands chemins sont assez fermes, mais rien de plus, il y a toujours un peu de lourdeur sur le Midi.

L'Italien reste en faveur et se tient bien à 80.70. L'Extérieure gagne encore quelques centimes sur hier; il y a, dit-on, en ce moment une chasse au découvert, on poursuit les vendeurs de ce fonds.

Fonds ottomans sans variations. Les chemins Orientaux sont demandés à 543.45.

En Banque, la Langlaagte cote 111.87 1/2. La Mossamédès se tient ferme à 32 fr. On sait qu'il y a dans la concession un grand élevage de bœufs qu'on exporte facilement.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Formation d'une deuxième portion de la classe 1893 et envoi en congé

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes, concernant la formation d'une deuxième portion de la classe 1893 et le renvoi anticipé d'une partie des classes 1894 et 1892.

Le chiffre total des jeunes soldats de la classe 1893 inscrits sur la première partie de la liste de recrutement est, déduction faite des soutiens de famille, de 161,477. De ce nombre, 125,477 formeront la première portion du contingent et seront maintenus sous les drapeaux après une année de service; les 36,000 autres formeront la deuxième portion et seront envoyés en disponibilité après leur première année de service. C'est donc une proportion de 22.30 0/0 qui servira de base pour diviser en deux la première partie de la liste de recrutement.

Les hommes de la deuxième portion seront désignés d'après l'ordre de leurs numéros de tirage au sort, en commençant par les numéros les plus élevés. Les jeunes soldats qui, classés dans la deuxième portion du contingent, auraient demandé à servir dans les troupes coloniales, ne pourront être dirigés sur ces troupes qu'en renonçant au bénéfice de leur numéro de tirage et en devançant l'appel sous forme d'engagement volontaire.

Seront envoyés en congé, le 8 novembre 1894, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, 25,000 hommes de la classe 1891 et 36,000 de la classe 1892. Conformément aux prescriptions de l'article 39 de la loi du 15 juillet 1889, ces hommes seront pris dans chaque canton, proportionnellement au contingent, en commençant par les numéros les plus élevés. Les conseils d'administration des corps, prévenus par le service du recrutement, renverront ces hommes dans leur foyer, à la condition qu'ils satisfassent aux conditions de conduite et d'instruction exigées par les règlements en vigueur.

Le ministre de la guerre vient de demander d'urgence à tous les commandants des bureaux de recrutement l'état nominatif avec indication des professions des jeunes gens de la classe 1893 et des ajournés des classes 1892 et 1894 qui ont été déclarés « bons pour le service armé », en exécution des nouvelles instructions sur le service armé.

Ces jeunes gens qui, par suite des infirmités légères dont ils sont atteints, ne pourraient être astreints à toutes les obligations du service actif incombant aux hommes de la première partie du contingent, seront répartis dans les différents régiments en tenant compte de leur profession.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 17°	
Midi,	766 m/m	au-dessus 22°	
Hausse,	2 m/m		
Baisse,	1 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 12°	

SAUMUR

Tentative d'assassinat SUR M. GABORIT

Voici la version qui nous est donnée et que nous nous réservons de rectifier, s'il y a lieu, et de compléter.

Ce matin, à une heure, M. Gaborit rentrait chez lui au sortir d'une conférence. Il s'entendit appeler par l'un de ses amis, M. D..., qui, ayant oublié les clés de son domicile et ne voulant point réveiller sa famille, le pria de l'accompagner jusqu'à l'hôtel de la Paix, où il se proposait de coucher.

Dans le trajet de la rue Saint-Jean à l'hôtel, M. Gaborit remarqua, sans y attacher grande importance, qu'il était suivi par un individu marchant à pas sours, probablement les pieds nus ou enveloppés seulement de chaussettes.

A son retour, au moment où M. Gaborit venait d'ouvrir sa porte, un homme accroupi lui envoya, de bas en haut, un coup de revolver dont la balle frappa des clés que notre confrère avait dans sa poche. M. Gaborit, surpris, ne songea point à crier « au secours ! » et se jeta sur le meurtrier qu'il poussa dans le couloir, sans fermer la porte. L'inconnu tira quatre nouveaux coups de revolver dont un seul atteignit le journaliste au bras et prit la fuite.

M. Gaborit a reçu les premiers soins de M. le docteur Seigneur qui a déclaré la blessure sans gravité.

On ne sait qui soupçonner de cet attentat commis dans un concours de circonstances particulièrement délicates.

Nous apprenons que, ce matin, vers six heures, la police opérait, rue Beaurepaire, une perquisition dont les résultats nous sont inconnus.

La balle, de petit calibre, est restée dans le bras et M. Seigneur n'en a pas jugé nécessaire l'extraction immédiate.

P.-S. L'assassini portait une chemise de laine. Tel est le seul renseignement absolument certain qu'ait pu, jusqu'à cette heure, donner M. Gaborit.

Condoléances affectueuses à notre ancien confrère.

Signalement d'anarchistes

On vient d'adresser aux parquets et aux commissariats de police le signalement de deux anarchistes « marquants » qui viennent de quitter Marseille et dont on a perdu la trace.

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mardi prochain 14 août, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Emprunt de 500,000 fr.; conditions de souscription;
- 2° Service des Eaux; fourniture de la machine et des réservoirs;
- 3° Demande de bourses;
- 4° Affaires diverses.

Histoire de cheval

Dimanche dernier, dans la matinée, deux revendeurs de légumes se croisaient rue Saint-Nicolas, lorsque l'un d'eux, Foussard, appliqua, sur la tempe de son confrère Ouvrard, un coup de poing du premier ordre à la suite duquel ce dernier porta plainte à la gendarmerie.

Bien loin de nier, Foussard déclara nettement que le coup de poing avait été précédé d'un coup de pied dans le derrière d'Ouvrard; et ce, pour les raisons suivantes :

Le 31 juillet dernier, il était allé, assisté de deux témoins qui corroborèrent son affirmation, retirer, de chez Ouvrard, un cheval qu'il lui avait loué. Non seulement l'adversaire refusa de restituer l'animal; mais de plus il boutra et cogna violemment Foussard, aidé dans son opération par madame son épouse qui, avec une grande dextérité, maniait une planche sur les épaules du réclamant.

Ouvrard, qui semble rimer naturellement avec « foussard », rejette bravement l'assomade sur sa femme. Lui, il n'a pas seulement remué l'index, il s'est contenté de regarder.

Objet trouvé

Hier, dans la journée, M. Cochard, demeurant place Saint-Pierre, n° 15, chez M. Georget, aubergiste, a trouvé, rue Dacier, près l'hôtel de la Paix, une pompe à air pour bicyclette qu'il tient à la disposition du propriétaire.

LES PROCHAINES FÊTES

Dimanche 12 août

A 2 heures, grandes Régates internationales sur la Loire, à Saumur, données par la Société Nautique de cette ville. Six courses. Ont promis leur concours les Sociétés Nautiques de Caen, d'Orléans, de Tours, et le Rowing-Club de Tours.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

— Oh! c'est vrai, murmura l'enfant que ces paroles atteignaient en plein cœur; et ce n'est pas seulement cela, mais, au jour de l'an on me donne des jouets, des boîtes de bonbons d'un prix fou; je regarde à peine les uns et je n'aime plus les autres.

— Et puis, continua Albéric, quand vous ferez une moisson de ces fleurs coûteuses que vous piétez ensuite, dans ces serres que je vois d'ici et qui sont réputées magnifiques, vous penserez que, lorsque en hiver on brûle le bois sans compter, pour y entretenir une chaleur égale, des milliers de vieillards grelottent devant un foyer vide. Lorsque vous danserez, joyeuse et fière de votre toilette, dans ces salons embaumés où sont semées à profusion les lumières et les plantes rares, vous vous direz que, en bas, peut-être sous la porte cochère de votre maison, pleure de faim et de

froid un petit enfant qu'on a battu parce qu'il est rentré au logis les mains vides.

— Mais alors, s'écria Gilberte, pourquoi n'y a-t-il pas une loi pour que tous soient égaux; pour que les uns n'aient pas tout l'argent et les autres rien?

— Ma mignonne, la fortune du plus riche partagée entre tous ne donnerait pas même vingt sous à chacun. C'est, je vous le répète, à celui que le sort a favorisé, à égaliser la balance; à ne se considérer que comme un dispensataire des biens que Dieu lui a confiés. Voilà pourquoi il ne faut pas traverser la vie en s'amusant uniquement sans jamais réfléchir ni songer aux autres.

Gilberte écoutait son cousin dans cette attitude de langueur pensive qui la rendait si séduisante.

Soudain ils entendirent un bruit de voix et de pas qui se rapprochaient d'eux en même temps que l'odeur des cigares trahissait la présence d'importuns.

— Voici mon oncle et des invités, dit Gilberte en fronçant ses fins sourcils, allons-nous-en, voulez-vous? Parlez-moi encore, dites, parlez-moi encore? ajouta-t-elle, adorablement caliné en penchant sa jolie tête vers Albéric.

Voyez, ils vont du côté des serres, nous, allons à l'opposé, vers le bois.

Il obéit et se leva.

— Êtes-vous assez remise pour marcher un peu? lui demanda-t-il.

— Oui, répondit l'enfant rougissante, je suis tout à fait bien.

Trop petite encore pour atteindre à son bras, car Albéric était de haute taille, elle glissa sa main mignonne dans la sienne.

— Comme elle serait bonne et aimable si l'on ne s'empessait de détruire toutes ses qualités en germe! pensait le jeune homme en regardant la petite tête blonde qu'effleurait un rayon de soleil d'automne.

Ils reprirent leur grave causerie tout en suivant lentement les allées au feuillage rougissant.

— Je m'étonne que vous m'écoutiez si bien, dit tout à coup Albéric en pressant la petite main serrée dans la sienne; moi qui ne vous fais pas de compliments et qui vous dis la vérité... un peu rude, un peu amère.

— C'est vrai, répondit naïvement Gilberte.

— Je ne fais jamais de compliments à ceux que j'estime.

— Alors vous m'estimez donc? fit-elle, toute

joyeuse.

— Vous entendez mes reproches et mes conseils sans murmurer ni protester; c'est donc que vous sentez le bien et que vous avez le cœur et le sens droits.

— Si vous étiez toujours ici, murmura-t-elle, je crois que je deviendrais meilleure.

Elle réfléchit une minute.

— Cependant, ajouta-t-elle avec son adorable sincérité, c'est très agréable d'avoir la bride sur le cou; c'est très agréable que mon oncle soit, comme on dit, l'esclave de mes caprices; seulement...

— Seulement?...

— Eh bien, il me gêne trop, et cela me nuit. Il ne me donne pas non plus le bon exemple et... et quelquefois même il me fait honte.

— Comment cela, Gilberte?

— Ainsi, tenez: un jour il est venu des dames quêter pour les infirmes; si vous saviez ce qu'il leur a répondu en leur refusant une aumône!

— Qu'a-t-il répondu, Gilberte?

— Eh bien, il a dit: « J'ai pour principe de ne jamais donner. Notre société est vraiment bien en retard; on devrait défendre l'accès de la rue aux misérables qui blessent la vue ou

Dimanche 12 août

Grand meeting vélocipédique à Saumur, sous le patronage du VÉLOCLUB ANGEVIN, avec le concours des AMATEURS VÉLOCIPÉDISTES SAUMUROIS et des Sociétés des environs. Courses au vélodrome de la Loire.

Dimanche 19 août

Courses de Longué, sur l'hippodrome d'Avoir. Trois courses au trot monté; quatre au galop, dont deux steeple-chases militaires. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

Dimanche 26 août

Fête à Allonnes, où se tiendra le concours annuel du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Dans la journée, divertissements publics, concert. Le soir, feu d'artifice et illuminations.

Régates internationales

Voici le programme des Régates données à Saumur demain dimanche 12 août, à 2 heures, par la Société Nautique, avec le concours de plusieurs sociétés étrangères :

Première course (seniors), Skiffs : 2,000 mètres environ, 2 virages.
Prix : 1. objet d'art; 2. médaille vermeil; 3. panier de champagne. — Entrée, 5 fr.

Deuxième course (seniors), Deux rameurs : 2,500 mètres environ, 2 virages.
Prix : 1. 175 fr.; 2. 75 fr.; 3. panier de champagne offert par M. Bouvet. — Entrée, 15 fr.

Troisième course (seniors), Deux rameurs : 2,000 mètres, 2 virages.
Prix : 1. 80 fr.; 2. 40 fr.; 3. panier de brou amer offert par M. Boutin. — Entrée, 5 fr.

Quatrième course (seniors), Skiffs : 2,000 mètres, 2 virages.
Prix : 1. objet d'art; 2. médaille argent; 3. panier de champagne. — Entrée, 5 fr.

Cinquième course (seniors), Deux rameurs : 2,000 mètres, 2 virages.
Prix : 1. 60 fr.; 2. 30 fr.; 3. panier vin de Saumur offert par un membre de la Société. — Entrée, 5 fr.

Sixième course (seniors), Quatre rameurs : 3,000 mètres, 2 virages.
Prix : 1. 250 fr.; 2. 150 fr.; 3. panier de champagne offert par M. Ackerman. — Entrée, 20 fr.

Entre la 3^e et la 4^e course, Intermède nautique.

étalant leur misère. »
— Qu'ont répliqué les dames quêteuses ?
— Elles ont répliqué : « Mon Dieu, monsieur, c'est justement pour cela qu'il faut leur ouvrir des asiles où ils ne blesseront plus les regards des personnes trop sensibles. »

Là-dessus elles sont parties, et moi, je leur ai couru après dans l'escalier pour leur donner dix francs qui me restaient de mon mois, car je le dépense toujours très promptement, mon mois.

— Ah ! fit simplement Albéric en pressant davantage la petite main de sa compagne.

— Et puis, je n'aime pas non plus quand mon oncle s'emballa en parlant politique. Ainsi il conseille beaucoup la guerre, lui; pas difficile, il a passé l'âge où l'on est enrôlé sous les armes, et il dit que pendant la campagne de 1870, étant célibataire et soldat par conséquent, il s'est beaucoup amusé; il avait de l'argent et des protections... moi je trouve que c'est très mal d'avoir joué quand les autres souffraient.

— Et ce républicain forcené prétend aimer sa patrie ! ne put s'empêcher de s'écrier Albéric.

— Tous ceux qui viennent à la maison ont

Institution Saint-Louis

M^r l'Evêque d'Angers, cédant aux instances répétées de M. l'abbé Bêchet, supérieur de l'Institution Saint-Louis, à Saumur, vient de le décharger de ses fonctions. M. l'abbé Bêchet emportera, dans sa retraite, les regrets des professeurs et des élèves du collège qu'il a si bien dirigé depuis 1872.

Par décision de M^r l'Evêque :
M. l'abbé Bêchet, supérieur de l'Institution Saint-Louis, à Saumur, a été nommé chanoine prébendé, en remplacement de M. l'abbé Seigneret;

M. l'abbé Verdier, professeur de philosophie du Petit-Séminaire Mongazon, a été nommé supérieur de l'Institution Saint-Louis, à Saumur, en remplacement de M. l'abbé Bêchet, démissionnaire pour raison de santé.

Orphelinat agricole de La Breille

Nous apprenons que l'Orphelinat agricole de La Breille vient d'être venu à M. l'abbé Sourice, actuellement vicaire à Freigné, et à M. Louis Huchon, jardinier.

On sait que cet établissement a été fondé en 1866 par M. l'abbé Mondain, curé de La Breille, et qu'il était justement renommé par une culture d'asperges, faite sur plusieurs hectares, jusqu'alors improductifs.

Ces asperges ne le cédaient en rien à celles d'Argenteuil et ont valu à tous les concours de nombreuses médailles au vaillant curé, que l'âge oblige à céder la direction de l'Orphelinat.

Comme on le voit, ce dernier reste entre bonnes mains : M. l'abbé Sourice et M. Huchon, son collaborateur, continueront à former des jeunes gens à l'horticulture et à l'agriculture, pour les placer ensuite dans de bonnes maisons chrétiennes.

ANGERS

Empoisonnement par imprudence

Mardi dernier, M^me Chevalier, qui habite au n^o 25 de la rue Châteaugontier, voulut prendre de l'antipyrine pour calmer un mal de dent. Elle mit au hasard la main sur un paquet et en avala le contenu. Aussitôt elle constata qu'elle venait de s'empoisonner. Elle eut la présence d'esprit d'avaler une grande quantité de lait.

Malgré ce contre-poison, l'état de la victime empirait. Son mari envoya chercher le docteur Larivière.

Le médecin fit examiner par M. Grimault, pharmacien, ce qui restait de poudre dans le paquet. C'était du bichlorure de mercure. M. Larivière fit aussitôt administrer des vomitifs énergiques qui produisirent un excellent effet. Mais M^me Chevalier n'est pas entièrement rétablie.

à la bouche de grands mots de liberté, de fraternité et d'égalité, mais ils pensent tous à eux d'abord, à commencer par cet affreux M. Bourgue que je déteste et qui, voulant se faire nommer député, harangue sottement les populations et les flâte par devant pour s'en moquer ensuite par derrière. Tenez, comme cela.

Et ses instincts railleurs reprenant le dessus, Gilberte monta sur un banc et contrefit Porateur, ce qui amena un sourire sur les lèvres d'Albéric.

(A suivre.)

Un commis d'une maison d'épicerie en gros passait l'examen du volontariat.

L'examinateur, après quelques questions sur le chapitre des connaissances spéciales :

— D'où tire-t-on le café ?
Le commis rougissant :

— Impossible de vous le dire, Monsieur, c'est le secret de la maison.

Cour d'assises.
— Voyons, parlez franchement, maintenant que vous êtes entré dans la voie des aveux. Bibi, dit Marque-Mal, était bien de votre bande, n'est-ce pas ?

— Pas précisément, Monsieur le président; il était plutôt membre honoraire.

On se demande comment M^me Chevalier avait ce poison chez elle.

L'automne

L'automne approche !
Les journaux d'Alsace annoncent, en effet, que les cigognes se préparent au départ. Les jeunes ont quitté leur nid et ont pris leur vol vers les parties marécageuses du Rhin, où elles s'exercent à la chasse des batraciens avant d'entreprendre le grand voyage transméridien.

Ce n'est d'ordinaire que dans les derniers jours du mois d'août que les cigognes s'apprêtent ainsi au départ.

Ma foi, vienne l'automne s'il doit nous amener un temps un peu plus agréable que cet été !

L'origine des pompiers

Sait-on que l'origine de la création des compagnies de pompiers remonte très loin ?

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal de Paris :

« Sait-on que, sans remonter au déluge, qui fut cependant un rude pompier, cette utile installation date des Hébreux et des Grecs. Il est vrai de dire que ce n'étaient que de simples veilleurs chargés de prévenir les habitants que le feu venait de se déclarer dans tel ou tel endroit de la ville. »

Jules-César créa le premier régiment de pompiers, composé de deux mille vigiles dont cinquante étaient chargés, comme leurs prédécesseurs, de parcourir Rome en criant : « A l'eau ! à l'eau ! » pendant que les quinze cents autres essayaient de combattre le fléau.

En France, les premiers pompiers datent de Philippe le Bel, et la première pompe à incendie, qui avait la forme d'une seringue colossale, se nommait *siphus publicus* et existe encore à Troyes, dans le trésor de la cathédrale.

L'organisation définitive des *éteigneurs de feu* ne date que du règne de Louis XIV, où un mécanicien obtint du roi le monopole d'éteindre les incendies, sous la condition de fournir le matériel. Ce fut le premier capitaine de pompiers de France. Depuis, comme on le voit, l'institution a fait du chemin. »

On serait en droit de s'attendre à de grands perfectionnements dans la défense des propriétés contre l'incendie, quand on songe que l'organisation des compagnies de sapeurs-pompiers remonte aux Hébreux et aux Grecs.

Et cependant bien des villes mêmes n'ont pas fait beaucoup de progrès !

Cela établit bien que l'ancienneté d'une institution ne suffit pas pour prouver qu'elle s'est perfectionnée.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 août. — Madeleine-Louise Godicheau, rue des Capucins, 22.

PROMETTRE ET TENIR

Le Congo qui promet de blanchir votre teint, Mesdames, tient parole, et toujours au plus vite ; Ses rivaux, quand ils ont juré faire aussi bien, N'ont rien de plus pressé que de faire faillite.

H. Parent, au savonnier Victor Vaissier.

FAITS DIVERS

UNE FAMILLE DE SEIZE ENFANTS

Le Journal officiel a enregistré la nomination au grade de chevalier du Mérite agricole de M. Michel, fermier à l'Allemande, commune de Vignol (Nièvre), et indiquait ainsi les états de services du nouveau décoré :

« Exploite une ferme de 400 hectares et fait l'élevage d'un nombre considérable de têtes de bétail. Titulaire de plusieurs récompenses, dont une médaille d'or. »

L'Officiel aurait pu ajouter que le nouveau décoré était père de seize enfants, dont douze garçons, qui se portent à merveille.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'Alcool DE MENTHE DE **RICQLES**
Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête, Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice exquis
Exiger le nom **DE RICQLES** sur les flacons.

Chronique viticole

La situation des vignobles de Maine-et-Loire

I. L'état des vieilles vignes. — II. La récolte des vins. — III. Les progrès de la reconstitution. — IV. Succès et insuccès. — V. Orientation vers les porte-greffes à haute résistance.

I. — Les vieilles vignes franches de pied qui en 1893 étaient surchargées de mannes, sont de nouveau cette année richement dotées. Tiendront-elles jusqu'au bout les promesses qu'elles donnent en ce moment ? Il est à craindre que non. Le phylloxera use de plus en plus leurs racines, déjà il en est qui paraissent faiblir. D'autre part, les ennemis des rameaux, tels que le *ver gris*, l'anthracose et autres cryptogames causent de sérieux ravages. La grêle, les gelées ont maculé et détruit également dans plusieurs cantonnements presque en totalité les espérances des vigneron. Enfin le temps froid et pluvieux que nous avons eu au commencement de la floraison a produit de la coulure.

II. — Sans relever sensiblement le prix du vin au cellier, ces divers accidents météoriques ont cependant ranimé le mouvement de la vente, tout à fait au calme depuis que l'époque de l'embouteillage des vins blancs de conserve est passée.

Depuis quelques semaines, le commerce de Paris a fait acheter les vins rouges et les vins gris ordinaires qui restaient en grand nombre dans les caves. Les vins sont frais et fruités, ils ont ce qu'il faut pour plaire aux consommateurs et les déshabitués des vins frelatés qui, depuis quelques années, ont pris une trop grande place dans la consommation.

III. — Le mouvement de la reconstitution du vignoble a été très actif au printemps. Il l'aurait encore été davantage si l'on n'avait manqué de greffes. De nombreuses plantations ont été plus spécialement entreprises sur les coteaux du Layon et de la rive droite de la Loire. Dans le Saumurois, on marche avec plus de précaution. De ce côté, quoiqu'il y ait de grandes superficies capables d'être dès maintenant replantées avec les porte-greffes pratiquement disponibles, il faut cependant les délimiter et y regarder de plus près que sur le Layon et la Loire où la reconstitution est relativement plus facile à faire.

La qualité des vins blancs de *chenin*, provenant des raisins de vignes greffées, a contribué pour beaucoup à l'entraînement des vigneron. Chez les producteurs qui les ont réussis, les vins « de greffes », comme on dit par ici, se sont vendus de 200 à 300 fr. la barrique, ils étaient si recherchés, que l'on a dû diminuer la part premièrement promise, pour arriver à satisfaire un plus grand nombre. Ces vins de nos jeunes vignes sont liquoreux, sans être mous, très fruités; un peu amers après la première fermentation, ils se sont peu à peu tonifiés au fur et à mesure qu'ils se faisaient. Au moment de l'embouteillage, ils étaient « tombés » fin clair, et étaient fort attrayants à l'œil et au palais. D'autres vins, au contraire, provenant de vignes mal cultivées, menées sur une trop longue taille malgré leur jeunesse, ont mal conduit leur vendange, et n'ont été, en fin de compte, que de médiocre qualité.

Il y a, dans la différence des produits et des résultats obtenus par les uns et par les autres, un précieux enseignement pour l'avenir, dont les vigneron, qui ont à cœur de conserver la qualité typique des vins d'Anjou et de sauvegarder aussi la réputation de nos vignobles, sauront profiter.

IV. — Des succès très apparents sont contre-balancés par des insuccès nous moins tangibles. Là où l'on a planté de bonnes greffes, sur des terrains défonceés en plein et profon-

dément, on a une excellente végétation. Dans les parcelles, qui, au contraire, ont été aménagées d'après la coutume habituelle du pays, la végétation est moins bonne. En matière de reconstitution, il vaut mieux, « aller petit train et que ça dure » ; nous en avons plus d'un exemple en Maine-et-Loire.

En dehors des causes d'échec que je viens de signaler, il y en a d'autres. Les premiers bois de porte-greffes, qui ont été travaillés en Maine-et-Loire, n'étaient peut-être pas très conformes au *Pedigree* que les marchands leur assignaient.

Les premières greffes, que ceux qui voulaient arriver au poteau les premiers, pour vendre leurs vins avec prime, ont plantées, n'étaient pas non plus très authentiques. Tout cela se voit aujourd'hui. Telles greffes, vendues comme étant sur *Riparia*, étaient en réalité sur *Clinton* et même sur *Isabelle*. D'autres livrées comme surmontant du *Rupestris*, une fois démontées, se transformaient en *Riparia*, et quel *Riparia* !

Puis, il y a eu aussi les fautes d'adaptation et l'emballage sur les porte-greffes à résistance insuffisante. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les trop nombreuses et surtout trop persistantes défaillances du Jacques qui, malgré l'apport répété d'engrais généreux, ne se relève pas. Dans l'Anjou, les greffes sur Ja-

quez sont de première vigueur, durant leurs premières feuilles, dans n'importe quel terrain ; mais que l'occupation de phylloxéra sur leurs racines vienne à coïncider avec le moment de la mise à fruit, tout d'un coup, la débâcle de la végétation aérienne apparaît et s'accroît de plus en plus.

La végétation des greffes sur Solonis était mauvaise l'année dernière dans les terrains schisteux, mouillés l'hiver, devenant secs pendant l'été et n'accusant à l'analyse que 0,19 0/0 de calcaire ; cette année elle est encore plus déprimée. Dans les sols tuffeux du Saumurais, sur les points analysés, la tenue des greffes sur Solonis se maintient jusqu'à présent au contraire assez bonne. Ces terres s'appuient sur un sous-sol de tuffe poreuse qui reste frais pendant les éés les plus chauds.

L'York-Madeira a été l'objet d'une certaine faveur, parmi nos planteurs de la première heure. A l'automne de 1893, j'ai trouvé des greffes sur York, dont la soudure était irréprochable, qui avaient le tronc envahi par des *Fibrillaria* ; elles mouraient. Tout récemment, je viens de constater de très nombreuses tubérosités sur des racines de York greffées, qui prennent leur quatrième feuille.

Je ne connais, quant à présent, qu'un point sur lequel les greffes sur Vialla soient mau-

vais. Ailleurs elles sont bonnes. Toutefois, le cas que j'invoque commande de réserver l'avenir.

Je constate aussi, cette année, des faits de chlorose, accompagnant une végétation « mou- chée » sur des *Riparia* greffées à leur sixième feuille. Il y a là une faute d'adaptation, une faute de greffage — la greffe a été faite sur place — aussi probablement une question de mauvaise race.

Mais, à côté de ces insuccès qui plutôt que concrets, sont parsemés d'un bout à l'autre du Maine-et-Loire, nous avons aussi des succès patents et nombreux.

Les plantations de greffes faites sur un terrain bien préparé, convenant aux porte-greffes employés, tels que *Rupestris* et *Riparia* authentiques, sont réellement encourageantes. Cependant, à végétation égale en tant que développement, les pampres des greffes sur *Rupestris* Martin sont plus verts, plus solides : ils construisent plus de pigment vert que les feuilles des greffes sur *Riparia* gloire de Montpellier. Dans les unes comme dans les autres, la végétation aérienne est bien équilibrée, bien pondérée, la fructification suffisante, plus rémunératrice même à quatre ans, que dans les anciennes plantations de huit ans.

V. — Les accidents résultant soit de la résistance insuffisante du porte-greffe employé,

soit de toute autre cause, et, qu'il me soit permis de le dire, qui se sont produits, quasi heurteusement, presque au début de notre grande œuvre de reconstitution, ont servi à orienter les vigneron vers le porte-greffe à haute résistance.

J'ai d'ailleurs démontré, il y a tantôt dix-huit mois, dans mes conférences sur le terrain et dans une série d'articles publiés par un journal d'Angers, inés répanu, qu'au lieu et place des cépages américains, qui ont marqué le pas au commencement du rétablissement du vignoble français, nous avons aujourd'hui une gamme de porte-greffes à haute résistance et à aire d'adaptation plus large dans les variétés de *Rupestris*, et dans les types de *Riparias* déterminés et dénommés, et encore dans quelques Hybrides de *Rupestris* *Riparia* classés, suffisante pour satisfaire à presque tous si ce n'est à tous nos besoins pour la reconstitution des vignobles de l'arrondissement d'Angers, tant sur les deux rives de la Loire que sur les coteaux du Layon. Avec : 1° un défoncement suffisant et en plein du terrain ; 2° des porte-greffes authentiques et à haute résistance ; 3° des greffes irréprochables de soudure, la reconstitution sera tout aussi durable dans notre pays d'Anjou que partout ailleurs.

A. BOUCHARD.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	102 60	Obl. 3 0/0 nouv.	932	Gaz pour l'étranger	605	4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	100 75	VALEURS FRANÇAISES	54 50
3 0/0 amortissable	101 30	Lyon-Méditerranée	1360	Gaz Compagnie parisienne	1120	3 0/0 or 1891.	101 10	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 40	Obl. 3 0/0	465	Cie Transatlantique	299	Crédit foncier égyptien	88 1/2	Chemins Brésiliens 4 1/2	358
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1027 50	Omnibus de Paris	1005	VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3915	Obl. 3 0/0 nouv.	448 50	Suez (actions)	2355	Oblig. 1865-80 3 0/0	576	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	512 50
Comptoir national d'Escompte	502 50	Nord	1785	FONDS ÉTRANGERS		1865 4 0/0	539 50	Fives-Lille	483
Crédit Foncier	892	Obl. 3 0/0 nouv.	486	Anglais 2 3/4		1869 3 0/0	423 75	Transatlantique 3 0/0	308 75
Crédit Industriel	538 50	Orléans	1435	Autriche 4 0/0 or	100 65	1871 3 0/0	416 25	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	34
Crédit Lyonnais	720	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	468	Egypte Dette unifiée	104 35	1886 3 0/0	424	2 ^e série 6 0/0	33
Société Générale	456	Ouest	1080	Espagne extérieure 4 0/0	65 40	1894 2 1/2 0/0	372 75	3 ^e série 6 0/0	78
CHEMINS DE FER		Ouest-Algérien	467 75	Hongrois 4 0/0 or	98 80	CRÉDIT FONCIER		à lots	
Est-Algérien		Ouest-Algérien	575	Italien 5 0/0	80 70	Communales 1879	500	Suez 5 0/0	637
Obl. 3 0/0		Obl. 3 0/0 nouv.	435	Portugais 4 1/2 0/0	187 50	Fonciers. 3 0/0 1879	497	3 0/0	496

A VENDRE
AUX ENCHÈRES
En l'étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué,
Le jeudi 23 août 1894, à midi,
Le Fonds de Commerce de Charpentier
Exploité à Longué par M. POULARD.
TRÈS BONNE CLIENTÈLE
Le même jour, il sera également procédé à la vente de trois fortes charrettes et leurs équipages, diables, tombereaux, carriole bâchée, chevaux de trait, etc.
S'adresser à M^e CAILLEAU.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Vente toujours croissante. — Rincer sur les cheveux les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, rue de l'Écluse, PARIS.
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.
Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A LOUER OU A VENDRE
MAISON
ET VASTE JARDIN
La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.
A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1895
Jolie MAISON
Avec Cour et Jardin renfermé de murs.
Située rue de la Croix-Verte, n° 92 (ancienne route d'Angers)
S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

A CÉDER
Épicerie et Débit
S'adresser au bureau du journal.
ON DEMANDE un bon comptable connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.
Sérieuses références seraient exigées.
S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON
Tonique et Reconstituant
A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.
Prix de la bouteille : 3 fr.
PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU
PRIMEURS (reception tous les jours)
CANTALOUPS, Abricots,
Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.
Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.
Beaux Raisins Chasselas très murs, le 1/2 kil. 0f. 90
Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20
SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD. le litre 4 50
AMER PICON. — 2 75
RHUM, depuis — 1 50
Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Imprimerie Paul GODET, Saumur
FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHÉMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

LA JEUNE MÈRE
JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49^e ANNÉE
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.
Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.
Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0f. 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0f. 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75
Armagnac, 50 — 2.00